

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Canal latéral à l'Aisne	Amont porte écluse 27 Rilly-sur-Aisne	Canal	27 Rilly-syr Aisne	39,124	39,064	Rilly-sur-Aisne, Semuy

Date et durée des travaux :

Les travaux sont prévus en mai. Durée : 2 jours

Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m ³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
174 m ³	2021-CDA-PK 39.100 21E069340	Non	Non dangereux	Non	Non inertes non dangereux

Les prélèvements ont été réalisés le 12/04/2021.



Localisation exacte des travaux – cartographie



Enjeux de qualité d'eau

Type de voie(s) d'eau :

- Rivière :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
- Canal :
 - o Grand gabarit
 - o Petit gabarit
 - o Annexe : rigole, fossé
- Milieu :
 - o Urbain : habitat
 - o Rural
 - o Industriel
 - o Portuaire

x
x

Risques identifiés :

- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X
08DDT20140007 - PPRi de la vallée de l'Aisne -
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :
- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Type	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR199	L'Aisne du confluent de l'Aire (exclu) au confluent du ruisseau de Saulces (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	Bon
FRHR520	canal des Ardennes	Eaux superficielles Artificielle	Bon état en 2021	Bon potentiel en 2015	inconnu	Bon

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur la Seine (03149081 - L'Aisne à Attigny 1), environ 9 km en aval ; les dernières données disponibles sur le site <http://www.naiades.eaufrance.fr/> datent de 2019. Les espèces principales sont l'ablette, le spirilin et la bouvière. Les espèces secondaires sont le gardon, le bardeau, la brème et le chabot

Type de berges :

Les berges sont renforcées par des palplanches, excepté une dizaine de m en amont de l'écluse où elles sont en terre.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département des Ardennes indique la présence de frayères sur l'Aisne pour les espèces de la liste 1 (chabot ; truite fario, vandoise) de Semuy à Rethel et de la liste 2 (brochet) de Vrizy à Attigny.

Le canal des Ardennes n'est pas concerné par les arrêtés préfectoraux relatifs aux frayères.

Aucune frayère potentielle à brochet, chabot ou vandoise n'a été recensée à proximité immédiate du projet (GéOIF, ONEMA, point de présence des frayères des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Il est difficile de statuer sur la reproduction de la bouvière, qui nécessite la présence de bivalve.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
Amont porte écluse 27 Rilly-sur-Aisne	Écologie	ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Oui	210000982 - PLAINE ALLUVIALE ET COURS DE L' AISNE ENTRE AUTRY ET AVAUX
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Oui	ca08 - VALLEE DE L' AISNE
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
		Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Patrimoine culturel	Site inscrit	Non	
		Site classé	Non	

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Brochet, chabot et vandoise ont été recensés dans l'Aisne environ 800 m en aval de la zone de travaux (GéolF, ONEMA, point de présence des espèces des inventaires frayère au sens de l'article L432-3 du code de l'environnement).

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet, bouvière et vandoise ont été recensées dans l'Aisne à la station d'Attigny.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ **Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :**

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Amont porte écluse 27 Rilly-sur-Aisne	peu probable	oui	oui	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence possible de leur zone de reproduction.

La ZICO constitue une halte migratoire et un site d'hivernage important pour les oiseaux des zones humides, ainsi qu'un site de nidification pour plusieurs espèces remarquables d'oiseaux.

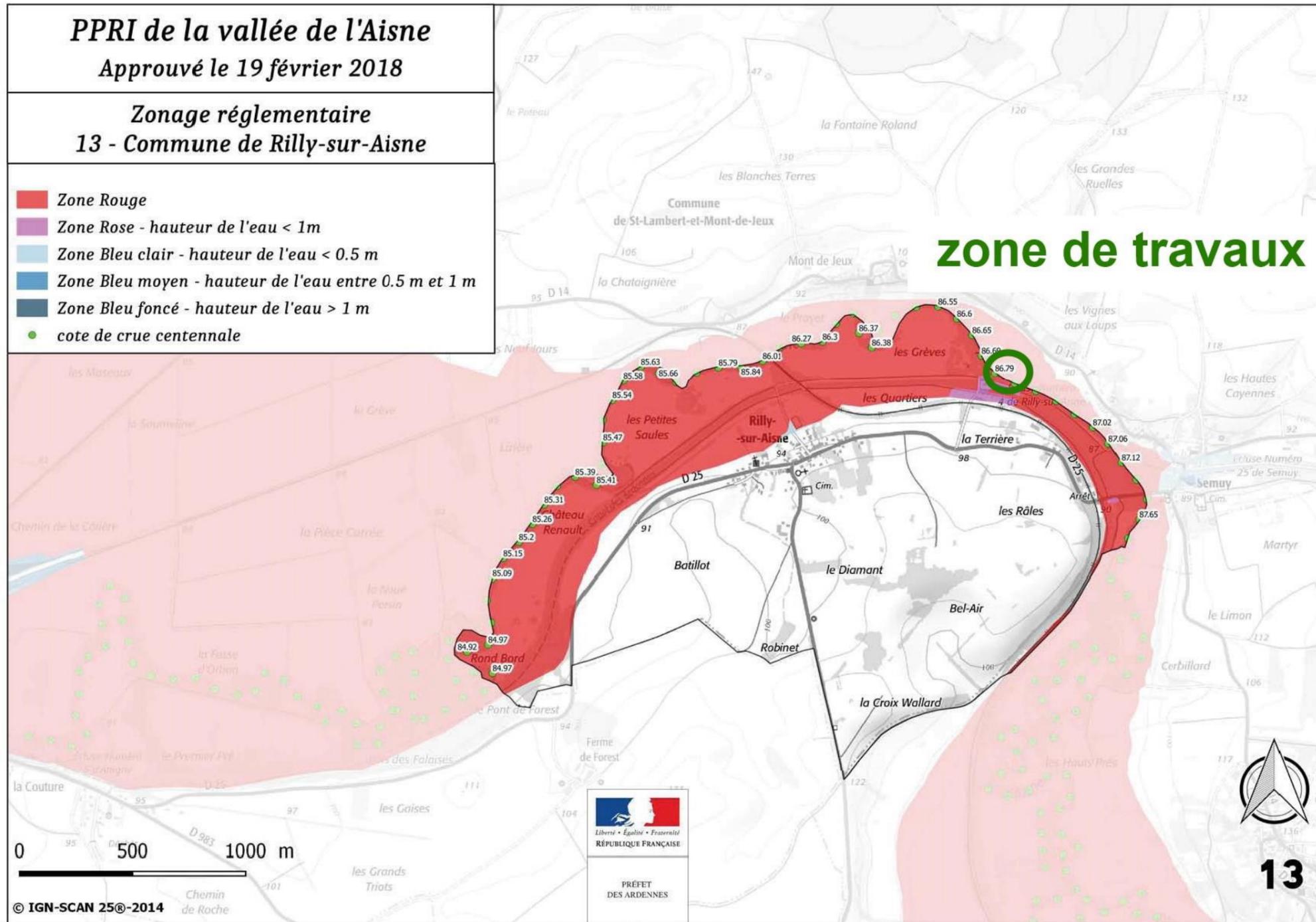
La ZNIEFF de la vallée de l'Aisne est un complexe de milieux aquatiques et de prairies humides ; ce site abrite une flore et une faune liées aux milieux humides d'intérêt.

Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction des poissons, et notamment des espèces protégées et/ou menacées, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à mai pour le brochet, mars-avril pour le chabot, mars à mai pour la vandoise.

Concernant l'avifaune, le bruit à proximité du chantier est assimilable au bruit d'un chantier léger et il sera ponctuel (quelques jours). La gêne susceptible d'être occasionnée aux oiseaux d'eau pourra également être limitée par la mise en place d'horaires adaptés afin de réduire le niveau de bruit rencontré.

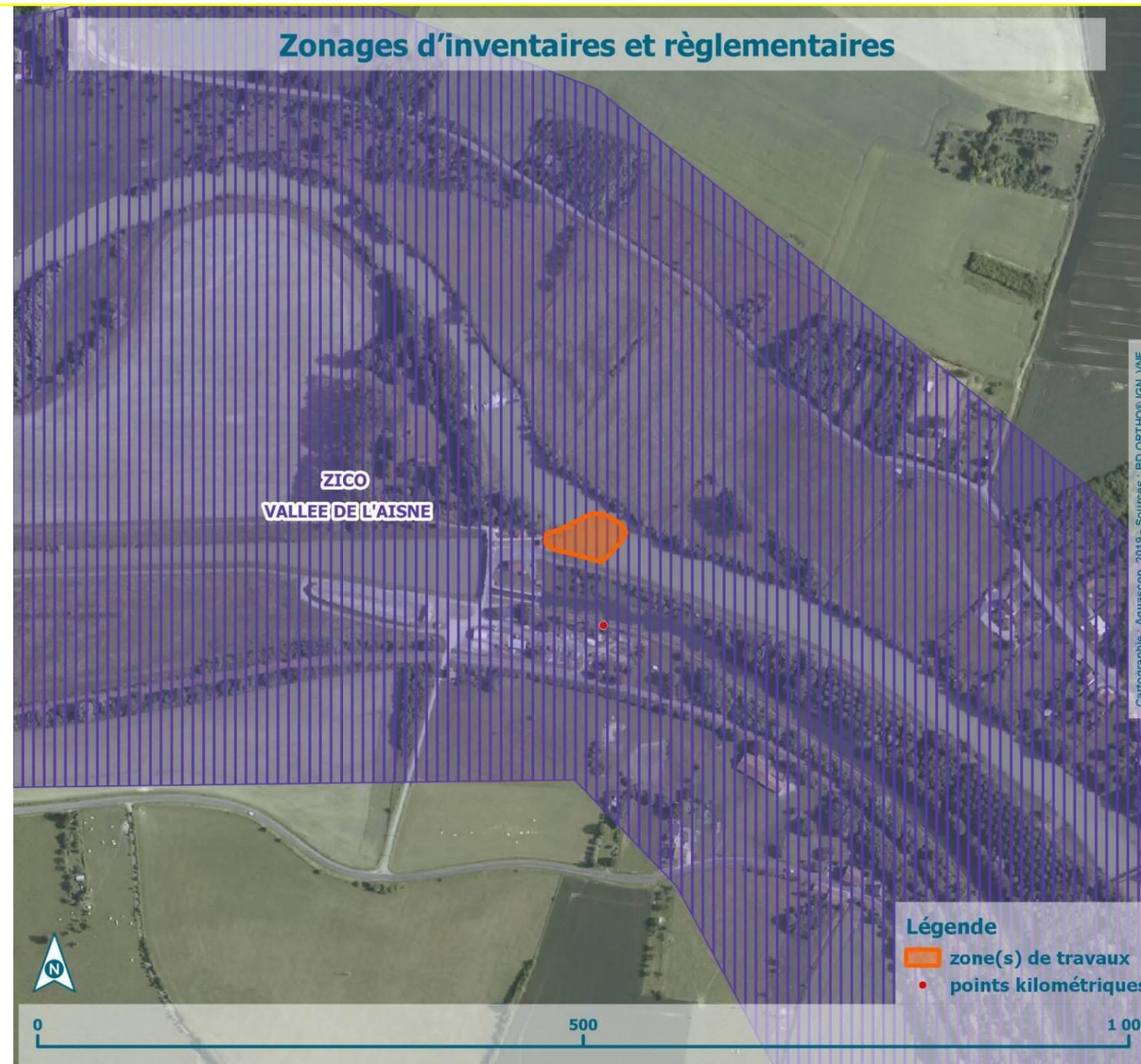
Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau

Risques identifiés



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Zonages d'inventaires et réglementaires



